

Image not found or type unknown



Preuve des travaux pour signer une promesse

Par **zorra2**, le **07/11/2011** à **20:00**

Bonjour, nous prévoyons d'acheter un appartement à Paris. Des travaux ont été effectués dans ce bien (il y a 10 ans) et notre notaire demande une preuve de l'autorisation des travaux par la copro que le notaire vendeur n'a pas...doit-on tout de même acheter? merci